



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**

**Rosi BESSON**  
Chargée de mission « territoire »

Bar-le-Duc, le

**02 AOUT 2023**

Le Préfet de la Meuse  
à  
à Mesdames et Messieurs les Maires des  
communes du département de la Meuse

**Objet :** Autorisation de pénétrer dans des propriétés publiques et privées.

**Réf :** Loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics.

**P.J. :** 2

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, pour exécution en ce qui vous concerne, une copie de mon arrêté autorisant les agents de l'Office français de la biodiversité à pénétrer dans des propriétés publiques et privées situées sur le territoire de votre commune, dans le cadre d'un projet de suivi des écrevisses.

Je vous invite à me faire parvenir, dès réception du présent pli, l'accusé de réception renseigné.

Je vous laisse le soin de procéder à l'affichage de cet arrêté, **dès sa réception et jusque fin octobre 2023.**

À l'issue de ce délai, vous voudrez bien me retourner le certificat d'affichage ci-joint, dûment complété.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet de l'arrondissement  
de Commercy,

  
Pierre-Yves ARGAT

Tél : 03.29.77.56.42  
Courriel : ref-environnement@meuse.gouv.fr  
Préfecture de la Meuse  
Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales  
40 rue du Bourg - CS 30512  
55012 Bar-le-Duc Cédex

